

ARRETES DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 14 mars 1993 portant proclamation des résultats de l'examen professionnel pour l'accès aux corps des ministres plénipotentiaires, conseillers et secrétaires des affaires étrangères.

Par arrêté du 14 mars 1993, sont déclarés définitivement admis par ordre de mérite les vingt deux (22) candidats à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ministres plénipotentiaires, conseillers et secrétaires des affaires étrangères dont les noms suivent :

- 1— Saïd Boudaoud
- 2— Abdelaziz Moussaoui
- 3— Mohamed Alem
- 4— Abdelhamid Rahmani
- 5— Ayache Omari
- 6— Mabrouk Aberkane
- 7— Kamel Youcefi
- 8— Mebarek Zellagui
- 9— Abdelmalek Tirouda
- 10— Med Kamel Aloui
- 11— Abdelaziz Ouyedder
- 12— Rabah Fouidi
- 13— Saïd Aïssa Ammi
- 14— Med Abdou Tebal
- 15— Saïd Menina
- 16— Ahmed Lesbat
- 17— Ramdane Chetouane
- 18— Brahim Kammas
- 19— Med Salah Loubissi
- 20— Mohamed Boutrik
- 21— Boubekour Oulefki
- 22— Mohamed Saleb

★

Arrêté du 14 mars 1993 portant proclamation des résultats de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés des affaires étrangères.

Par arrêté du 14 mars 1993, sont déclarés définitivement admis par ordre de mérite les quinze (15) candidats à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés des affaires étrangères dont les noms suivent :

- 1— Ali Kadri
- 2— Chaâbane Berdja
- 3— Mohtar Bouguerra
- 4— Boualem Djebbara
- 5— Djillali Dahmani
- 6— Mahmoud Smaïl

- 7— Mustapha Biad
- 7— (ex) Abdelmadjid Benoucief
- 9— Hadj Abed Akizi
- 9— (ex) Abdellah Tounsi
- 11— Mohamed-Kamel Boudjermine
- 12— Mohamed-Chérif Mernine
- 13— Farouk Meraga
- 14— Brahim Miloud Moulay
- 15— Mahfoud Ghernaouti



Arrêté du 21 mars 1993 relatif à la composition des commissions paritaires auprès du ministère des affaires étrangères et compétentes à l'égard des corps diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 21 mars 1993, la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des ministres plénipotentiaires, conseillers et secrétaires des affaires étrangères, des attachés et des chancelliers des affaires étrangères, fixée par l'arrêté du 1^{er} février 1992, est modifiée comme suit :

A) — Commission paritaire compétente à l'égard du corps des ministres plénipotentiaires, conseillers et secrétaires des affaires étrangères :

I — Représentants de l'administration:

a) En qualité de titulaires:

MM. Mohamed Chérif Mekhalfa
Rachid Haddad
Boudjemaâ Delmi
Mohamed Abdou Abdeddaim
Ahmed Maâmar

b) En qualité de suppléants:

MM. Amar Belani
Toufik Abada
Hamid Chebira
Smail Benamara
Farida Bakalem

Le reste sans changement

B) Commission paritaire compétente à l'égard du corps des attachés des affaires étrangères:

I/ Représentants de l'administration:

a) En qualité de titulaires:

MM. Mohamed Chérif Mekhalfa
Youcef Kraïba
Aïssa Seferdjeli
Ahmed Mâamar